

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

01

2023

09

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 janvier 2023
Convocation du : 19 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Association foncière de remembrement de St-Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse et Tramoyes – Désignation de deux propriétaires fonciers sur la commune

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Sylvie Caillet, Véronique Cortinovis, Annie Macjocia, Philippe Maillez, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

Représentés :

Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Philippe Maillez
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents :

Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Véronique Cortinovis

Vu l'article R.133-3 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2013,

Le rapporteur expose à l'assemblée que, dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement concernant Saint-Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse et Tramoyes, il y a lieu de désigner deux propriétaires fonciers de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement de la commune de Beynost.

Les deux nouveaux membres succéderont à Madame Gisèle Perrat et Monsieur Maurice Mollard, désignés par délibération 01-2015-04 lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2015.

Le rapporteur précise que la Chambre d'Agriculture de l'Ain a désigné Messieurs Jean-Michel Georges et Paul Cochet, pour représenter la commune de Beynost,

Considérant que Messieurs Georges et Cochet ne peuvent pas être désignés deux fois,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Monsieur Patrick Tholon et de Monsieur Aurélien Briday pour faire partie de l'association foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, sauf Mr Tholon qui ne participe pas au vote,

APPROUVE la désignation de Monsieur Patrick Tholon et de Monsieur Aurélien Briday pour faire partie du bureau de l'association foncière de remembrement de Saint-Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse et Tramoyes.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Maire,

Caroline Terrier
Caroline TERRIER